

LE MÉMO TRI DES PROS

En vrac
Non emboîtés
Bien vidés
Volume max : 5 L

TOUS LES EMBALLAGES MÉNAGERS SE TRIENT



PAPIER

Boîtes, briques, cartonnettes, journaux, magazines (sans blister)



EMBALLAGES PLASTIQUE

Bouteilles, flacons avec leurs bouchons, boîtes et leurs couvercles, films (packs d'eau, papier bulle...), sacs/sachets, barquettes, pots...



ACIER / ALUMINIUM

Aérosols vides, conserves, canettes et tous les petits aluminiums

INTERDITS DANS LE TRI SÉLECTIF



CARTONS DE MAGASINS :

- À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE (GRATUIT)
- OU
- COLLECTE : FORFAIT ANNUEL DE 780 €



Papiers absorbants (mouchoirs, essuie-tout), papiers broyés, rouleaux de papier (tapiserie, caisse, étiquettes)



Polystyrène, bouteilles/bidons/pots > 5 L, papiers plastifiés, grands films plastique (bâches, film de palette), cerclage, ruban ou collier de serrage en plastique



Câbles et outils métalliques, appareils électriques (batteries, camping gaz, aérosols dangereux ou pleins...), extincteurs

LA PROPRETÉ ET L'ENTRETIEN DES BACS SONT DE LA RESPONSABILITÉ DU PROFESSIONNEL

ORDURES MÉNAGÈRES

En sac fermé

DÉCHETS SOUILLÉS NON RECYCLABLES

Restes alimentaires, déchets hygiéniques (mouchoirs, essuie-tout, masques, cotons, lingettes...), vaisselle, mégots, litière, sacs d'aspirateur...



VERRE

Bien vidé
Sans bouchon
ni couvercle



Interdit : verres à boire, vaisselle

DÉCHÈTERIES

IL EST OBLIGATOIRE DE PRÉSENTER SA CARTE « DÉCHETS »

HORAIRES

PÉRIODE	CROZON	CAMARET	ROSNŒN
Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Du lundi au samedi : 9h-11h55 et 13h30-17h45	Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-11h55 et 13h30-17h45	Lundi, mercredi, vendredi, samedi : 9h-11h55 et 13h30-17h45
Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Du lundi au samedi : 9h-11h55 et 13h30-16h45	Du lundi au samedi (sauf mercredi) : 9h-11h55 et 13h30-16h45	Lundi, mercredi, vendredi, samedi : 9h-11h55 et 13h30-16h45

PASSAGES ILLIMITÉS

DÉCHETS ACCEPTÉS :



CARTONS À PLAT DANGEREUX DÉCHETS VERTS ÉLECTRIQUES GRAVATS GROS FORMATS PLASTIQUE INDUSTRIEL

COLLECTE DES PROFESSIONNELS

Le service Déchets de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne maritime a pour mission la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il peut toutefois collecter les déchets des professionnels conventionnés s'ils sont comparables à ceux des ménages, par leur nature et leur quantité.

Il est obligatoire d'être inscrit au service Déchets et de souscrire à un contrat de collecte.

Accueil du lundi (de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30) au vendredi (de 9h à 12h et de 13h30 à 17h)

Contact : 02.98.16.02.51